

comme d'après ce qu'on était convenu d'appeler les *lois de la guerre*, les capitaux et les revenus des valeurs trouvées en pays ennemi appartiennent de droit au vainqueur, on voulut savoir ce qu'était devenu le trésor de Cassel. Les informations prises à ce sujet ayant fait connaître qu'avant son départ l'Electeur avait passé une journée entière avec le juif Rothschild, une Commission impériale se rendit chez celui-ci, dont la caisse et les registres furent minutieusement examinés. Mais, ce fut en vain : on ne trouva aucune trace du dépôt fait par l'Electeur. Les menaces et l'intimidation n'eurent aucun succès de sorte que la Commission, bien persuadée qu'aucun intérêt mondain ne déterminerait un homme aussi religieux que Rothschild à se parjurer, voulut lui déférer *le serment*. Il refusa de le prêter ; il fut question de l'arrêter ; mais l'empereur s'opposa à cet acte de violence, le jugeant inefficace. On eut alors recours à un moyen fort peu honorable. Ne pouvant vaincre la résistance du banquier, on espéra le gagner par l'appât de gain : on lui proposa de lui laisser la moitié du trésor s'il voulait livrer l'autre à l'administration française : celle-ci lui donnerait un récépissé de la totalité, accompagné d'un acte de saisie, prouvant qu'il n'avait fait que céder à la force, ce qui le mettrait à l'abri de toute réclamation : mais la probité du juif fit encore repousser ce moyen, et, de guerre lasse, on le laissa en repos.

“ Les 15 millions restèrent donc entre les mains de Rothschild depuis 1806 jusqu'à la chute de l'empire, en 1814. A cette époque, l'Electeur étant rentré dans ses Etats, le banquier francfortois lui rendit exactement le dépôt qu'il lui avait confié. Vous figurez-vous quelle somme considérable avait dû produire, dans un laps de temps de huit années, un capital de 15 millions entre les mains d'un banquier juif et francfortois ! Aussi, est-ce de cette époque que date l'opulence de la maison des frères Rothschild, qui durent ainsi, à la probité de leur père, la haute position financière qu'ils occupent aujourd'hui dans tous les pays civilisés. (A suivre)

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu au couvent de Lotbinière, le 27 ; au couvent de N.-D. des Laurentides, le 29 ; à la chapelle de la Basse-Ville, le 1er mai.

Directeur : M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Santé, Portneuf.